

Parc naturel régional de Portneuf

Un statut officiel qui inquiète

Source : **Le Soleil**, samedi 4 mai 2013 / Par : **Johanne Martin** – Collaboration spéciale

CAP-SANTÉ — Alors que le Parc naturel régional de Portneuf pourrait bientôt recevoir son statut officiel du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la hausse anticipée du nombre d'embarcations motorisées sur ses lacs commence à inquiéter les propriétaires riverains. Ils étaient quelques-uns à s'être présentés à la deuxième assemblée générale annuelle de la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf pour faire valoir leurs appréhensions et solliciter des interventions de la part des administrateurs.

« Il y a un conflit d'usages qui s'en vient! » a lancé Mario Denis, représentant des villégiateurs du lac Long. « Il faudra agir dans une perspective de prévention, car depuis quelques années, le nombre de bateaux à moteur est en augmentation. Le risque d'introduction d'espèces indésirables est également bien réel. »

De son côté, le directeur général de Kéno, François Vézina, qui gère un camp de vacances sur le territoire, a tenu à partager son inquiétude concernant la sécurité des enfants. « Il y a de la sensibilisation à faire pour limiter la vitesse sur les plans d'eau », a-t-il dit.

S'ils se sont montrés sensibles aux préoccupations soulevées, les administrateurs ont toutefois rappelé que la gestion du problème des embarcations relève du gouvernement fédéral. « Certaines choses peuvent quand même être faites et il faut aller vers la protection des lacs », a indiqué le vice-président de la Corporation, Pierre Saint-Germain.

Membre du comité technique, Sébastien Perreault a cru bon d'ajouter que l'organisme ne faisait aucune promotion des sports motorisés et qu'il cherchait plutôt à favoriser les activités tels le canot ou le kayak.

RAPPORT ANNUEL

L'assemblée générale a évidemment été l'occasion de procéder au dépôt du rapport annuel de la Corporation de gestion du Parc. En prévision de l'obtention possible du statut de « vrai » parc par le MAMROT d'ici la fin de l'année, on a fait de l'élaboration du Plan directeur provisoire d'aménagement et de gestion une priorité en 2012.

Au chapitre des travaux réalisés sur le terrain, on note la rénovation d'un chalet, l'aménagement de sentiers et la mise aux normes de certaines infrastructures. Une guérite a aussi été achetée, de même que des canots et des kayaks à des fins de location. Au total, 139 000 \$ ont été investis.

Pour 2013, les actions de planification et d'aménagement se poursuivront. L'embauche d'une ressource à la coordination, la préparation d'un plan de développement et de marketing touristique, la tenue d'une consultation publique et la caractérisation du territoire pour sa mise en valeur faunique figurent au menu de la Corporation.